

Vos cotisations

Frais de Santé



Comme vous !

CCN ESTHETIQUE - COSMETIQUE

IDCC 3032

En vigueur au 01/01/2016

Ensemble du personnel

■ BASE OBLIGATOIRE

Taux de cotisation pour le salarié seul :

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général	Régime local
	Salarié	Salarié
Base conventionnelle (minimum obligatoire)	1,02 %	0,59 %
Option 1 Obligatoire *	0,42 %	0,42 %
Option 2 Obligatoire *	0,64 %	0,64 %
Base conventionnelle + option 1	1,44 %	1,01 %
Base conventionnelle + option 2	1,66 %	1,23 %

* Au choix de l'entreprise qui peut couvrir ses salariés, au-delà de la base conventionnelle en souscrivant une des 2 options en obligatoire.
La souscription aux options nécessite la rédaction d'un acte juridique conformément à l'article L.911-1 du Code de la Sécurité sociale.

■ GARANTIES OPTIONNELLES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la Base conventionnelle obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension Ayants droit facultative Base conventionnelle	-	0,87 %	0,67 %	-	0,51 %	0,39 %
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit						
Option 1 facultative	0,47 %	0,41 %	0,27 %	0,47 %	0,41 %	0,27 %
Option 2 facultative	0,71 %	0,63 %	0,42 %	0,71 %	0,63 %	0,42 %
Sur complémentaire facultative (non responsable)	1,08 %	0,94 %	0,70 %	1,08 %	0,94 %	0,70 %

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

Réf. : OF - Cotisations SANTE - CCN ESTHETIQUE - COSMETIQUE - 3566 D - 03/2016 - Document non contractuel

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com



En complément de la Base conventionnelle + option 1 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension Ayants droit facultative option 1	-	1,24 %	0,92 %	-	0,88 %	0,64 %
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit						
Option 2 facultative	0,24 %	0,22 %	0,15 %	0,24 %	0,22 %	0,15 %
Sur complémentaire facultative (non responsable)	0,61 %	0,53 %	0,43 %	0,61 %	0,53 %	0,43 %

En complément de la Base conventionnelle + option 2 Obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension Ayants droit facultative option 2	-	1,45 %	1,05 %	-	1,09 %	0,77 %
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit						
Sur complémentaire facultative (non responsable)	0,37 %	0,31%	0,28 %	0,37 %	0,31%	0,28 %

⁽¹⁾ Plafond mensuel de la Sécurité sociale - Valeur du PMSS 2016 : 3 218 €

⁽²⁾ Cotisation gratuite à partir du 3ème enfant